

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2020. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 7 056 145,277 TND, un actif net de 7 030 446,300 TND et un bénéfice net trimestriel de 75 627,801 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 « Les placements monétaires et disponibilités » des états financiers, qui indique que les liquidités de la société « AL HIFADH SICAV » ont atteint au 30 Septembre 2020, 24,361% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que modifié par les textes subséquents.

En conséquence, les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans des valeurs mobilières n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que modifié par les textes subséquents.

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur la note 1 « Fait marquant de la période », qui décrit la situation liée à la pandémie COVID-19.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 27 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	30-sept.-20	30-sept.-19	31-déc.-19
Portefeuille-titres	3.1	3 885 056,604	4 205 111,137	3 881 785,047
Obligations de sociétés		1 106 808,997	1 387 808,108	1 376 524,605
Emprunts d'Etat		2 453 566,607	2 486 607,029	2 505 260,442
Titres des Organismes de Placement Collectif		324 681,000	330 696,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 163 877,682	3 371 848,946	2 605 103,017
Placements monétaires		1 444 932,800	2 260 343,088	1 783 188,818
Disponibilités		1 718 944,882	1 111 505,858	821 914,199
Créances d'exploitation	3.5	7 210,991	8 510,991	9 069,312
Total Actif		<u>7 056 145,277</u>	<u>7 585 471,074</u>	<u>6 495 957,376</u>
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	12 369,872	12 137,877	12 181,037
Autres crédeurs divers	3.7	13 329,105	15 225,793	18 236,627
Total Passif		<u>25 698,977</u>	<u>27 363,670</u>	<u>30 417,664</u>
Actif net		7 030 446,300	7 558 107,404	6 465 539,712
Capital	3.8	6 747 558,475	7 263 371,360	6 126 842,339
Sommes distribuables	3.11	282 887,825	294 736,044	338 697,373
Sommes distribuables des exercices antérieurs		29,513	3,233	2,725
Sommes distribuables de la période		282 858,312	294 732,811	338 694,648
Actif net		<u>7 030 446,300</u>	<u>7 558 107,404</u>	<u>6 465 539,712</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 056 145,277	7 585 471,074	6 495 957,376

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Note	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	
Revenus du portefeuille titres	3.2	50 783,732	155 225,834	50 845,373	179 734,076	231 824,217
Revenus des obligations		17 850,104	57 105,936	17 773,799	73 241,595	92 273,326
Revenus des emprunts d'Etat		32 933,628	98 119,898	33 071,574	106 492,481	139 550,891
Revenus des placements monétaires	3.4	45 009,384	162 133,952	61 400,478	174 530,304	235 985,644
Revenus des billets de trésorerie		29 632,482	121 468,321	46 026,120	150 878,519	193 165,449
Revenus des certificats de dépôt		8 080,746	13 265,909	5 142,206	7 164,856	15 178,864
Revenus des comptes à vue		7 296,156	27 399,722	10 232,152	16 486,929	27 641,331
Total des revenus des placements		95 793,116	317 359,786	112 245,851	354 264,380	467 809,861
Intérêts des mises en pension		0,000	0,000	0,000	(6 557,983)	(6 557,983)
Charges de gestion des placements	3.9	(12 369,869)	(34 867,819)	(12 137,875)	(38 978,878)	(51 159,912)
Revenus nets des placements		83 423,247	282 491,967	100 107,976	308 727,519	410 091,966
Autres charges	3.10	(6 609,320)	(19 997,567)	(7 245,897)	(21 632,162)	(26 655,787)
Résultat d'exploitation		76 813,927	262 494,400	92 862,079	287 095,357	383 436,179
Régularisation du résultat d'exploitation		13 919,106	20 363,912	44 006,048	7 637,454	(44 741,531)
Sommes distribuables de la période		90 733,033	282 858,312	136 868,127	294 732,811	338 694,648
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(13 919,106)	(20 363,912)	(44 006,048)	(7 637,454)	44 741,531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 224,516)	(12 154,623)	(1 102,547)	9 769,456	(1 133,810)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		38,390	82,390	7,190	(19 541,460)	(13 223,460)
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	(1 033,830)	(1 054,150)
Résultat net de la période		75 627,801	250 422,167	91 766,722	276 289,523	368 024,759

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	75 627,801	250 422,167	91 766,722	276 289,523	368 024,759
Résultat d'exploitation	76 813,927	262 494,400	92 862,079	287 095,357	383 436,179
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(1 224,516)	(12 154,623)	(1 102,547)	9 769,456	(1 133,810)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	38,390	82,390	7,190	(19 541,460)	(13 223,460)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(1 033,830)	(1 054,150)
Distributions de dividendes	0,000	(338 670,865)	0,000	(360 936,891)	(360 936,891)
Transaction sur capital	466 231,748	653 155,286	1 383 400,794	(59 439,681)	(1 243 742,609)
Souscription	1 831 120,176	7 746 080,629	2 895 027,745	13 342 474,447	14 935 477,569
Capital	1 796 300,000	7 677 900,000	2 837 400,000	13 282 600,000	14 827 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(28 226,078)	(117 008,713)	(37 267,708)	(167 155,301)	(187 648,507)
Régularisation des sommes distribuables	63 046,254	185 189,342	94 895,453	227 029,748	295 326,076
Rachat	1 364 888,428	7 092 925,343	1 511 626,951	13 401 914,128	16 179 220,178
Capital	1 336 800,000	7 035 000,000	1 480 200,000	13 350 500,000	16 043 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(21 036,742)	(106 897,082)	(19 461,857)	(167 977,553)	(203 847,324)
Régularisation des sommes distribuables	49 125,170	164 822,425	50 888,808	219 391,681	340 067,502
Variation de l'actif net	541 859,549	564 906,588	1 475 167,516	(144 087,049)	(1 236 654,741)
Actif net					
En début de période	6 488 586,751	6 465 539,712	6 082 939,888	7 702 194,453	7 702 194,453
En fin de période	7 030 446,300	7 030 446,300	7 558 107,404	7 558 107,404	6 465 539,712
Nombre d'actions					
En début de période	63 964	62 130	60 031	74 282	74 282
En fin de période	68 559	68 559	73 603	73 603	62 130
Valeur liquidative	102,546	102,546	102,687	102,687	104,065
Taux de rendement de la période	1,089%	3,779%	1,340%	3,720%	5,049%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

1. Fait marquant de la période

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire liée au Covid-19. Cette crise a entraîné une grande incertitude économique et une forte volatilité du marché financier à l'échelle mondiale.

Cette pandémie se développe en Tunisie officiellement depuis le 2 mars 2020 ce qui a entraîné la fermeture des frontières terrestres et aériennes à partir du 18 mars et un confinement total ainsi que l'interdiction de tous déplacements entre les agglomérations à partir du 20 mars.

Face à cette pandémie, le gestionnaire de la société « Al Hifadh SICAV » a activé son plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer à la clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services offerts.

Cette situation peut entraîner dans les prochains mois, une dégradation importante de la croissance dont l'estimation de l'impact financier éventuel sur « Al Hifadh SICAV » ne peut être faite d'une manière raisonnable à ce stade.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2020 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2020	% actif
Titres OPCVM				
<i>Titres SICAV</i>		320 382,000	324 681,000	4,601%
SICAV AXIS TRÉSORERIE	3 000	320 382,000	324 681,000	4,601%
<i>Obligations de sociétés admises à la cote</i>		1 079 817,010	1 106 808,997	15,686%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	20 464,060	20 476,944	0,290%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	107 606,400	1,525%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	158 492,800	2,246%
BTE 2010-B	6 000	300 000,000	300 537,600	4,259%
BTE 2019-1	1 000	100 000,000	106 661,600	1,512%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	100 000,000	103 100,000	1,461%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	120 000,000	121 891,200	1,727%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	125 752,950	127 006,853	1,800%
UIB SUB 2015	1 500	60 000,000	61 035,600	0,865%
<i>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</i>		2 625 746,000	2 453 566,607	34,772%
Obligations de l'Etat		3 173,500	3 274,243	0,046%
EMPRUNT ETAT 2014 C/6,35%	46	2 190,000	2 262,476	0,032%
EMPRUNT ETAT 2014 B/6.15%	50	983,500	1 011,767	0,014%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 450 292,364	34,726%
BTA 6.9 % MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 450 292,364	34,726%
TOTAL		4 025 945,010	3 885 056,604	55,059%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 155 225,834 TND pour la période du 01/01 au 30/09/2020 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	50 783,732	155 225,834	50 845,373	179 734,076	231 824,217
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>17 850,104</u>	<u>57 105,936</u>	<u>17 773,799</u>	<u>73 241,595</u>	<u>92 273,326</u>
- intérêts	17 850,104	57 105,936	17 773,799	73 241,595	92 273,326
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>32 933,628</u>	<u>98 119,898</u>	<u>33 071,574</u>	<u>106 492,481</u>	<u>139 550,891</u>
- intérêts	32 933,628	98 119,898	33 071,574	106 492,481	139 550,891
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	50 783,732	155 225,834	50 845,373	179 734,076	231 824,217

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 3 163 877,682 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
<u>Placements monétaires</u>		1 421 870,102	1 444 932,800	20,478%
<u>Emetteur Electrostar</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	2	388 188,041	397 965,004	5,640%
ELECTROSTAR 200J 13/05/2020 (13,00%)	1	94 611,399	98 331,112	1,394%
ELECTROSTAR 90J 08/07/2020 (11,00%)	1	293 576,642	299 633,892	4,246%
<u>Emetteur STEQ</u>				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	534 437,299	547 194,668	7,755%
STEQ 120J 24/06/2020 (11,00%)	1	534 437,299	547 194,668	7,755%
<u>Emetteur TSB</u>				
<u>Certificat de dépôt</u>	1	499 244,762	499 773,128	7,083%
TSB 10J 24/09/2020 (6,81%)	1	499 244,762	499 773,128	7,083%
<u>Disponibilités</u>		1 718 944,882	1 718 944,882	24,361%
Dépôts à vue		1 718 944,882	1 718 944,882	24,361%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
TOTAL		3 140 814,984	3 163 877,682	44,839%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 à 162 133,952 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Intérêts des billets de trésorerie	29 632,482	121 468,321	46 026,120	150 878,519	193 165,449
Intérêts des certificats de dépôt	8 080,746	13 265,909	5 142,206	7 164,856	15 178,864
Intérêts des comptes courants	7 296,156	27 399,722	10 232,152	16 486,929	27 641,331
TOTAL	45 009,384	162 133,952	61 400,478	174 530,304	235 985,644

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 7 210,991 TND au 30/09/2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	10,991	10,991	69,312
Agios créditeurs à recevoir	7 200,000	8 500,000	9 000,000
TOTAL	7 210,991	8 510,991	9 069,312

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 12 369,872 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Rémunération Distributeurs	4 417,814	4 334,954	4 350,370
Rémunération Gestionnaire	5 301,371	5 201,949	5 220,439
Rémunération Dépositaire	2 650,687	2 600,974	2 610,228
TOTAL	12 369,872	12 137,877	12 181,037

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 13 329,105 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Redevance CMF	579,943	601,065	561,047
Provision jeton de présence	7 825,034	7 816,712	10 841,396
Honoraires commissaire aux comptes	4 866,240	6 726,154	6 757,690
TCL	57,888	81,862	76,494
TOTAL	13 329,105	15 225,793	18 236,627

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2020	
Montant (en nominal)	6 213 000,000
Nombre de titres	62 130
Nombre d'actionnaires	258
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	7 677 900,000
Nombre de titres émis	76 779
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	7 035 000,000
Nombre de titres rachetés	70 350
Capital au 30/09/2020	
Montant (en nominal)	6 855 900,000
Sommes non distribuables	-108 341,525
Montant du capital au 30/09/2020	6 747 558,475
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	219

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2020 :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	4 299,000	5 675,000	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-16 453,623	4 094,456	-1 133,810
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	1 418,000	8 452,000
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	82,390	-20 959,460	-21 675,460
Frais de négociation de titres	0,000	-1 033,830	-1 054,150
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	-12 072,233	-10 805,834	-15 411,420
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 157,661	-86 945,058	-86 945,058
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-117 008,713	-167 155,301	-187 648,507
Régularisations sommes non distribuables rachats	106 897,082	167 977,553	203 847,324
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-108 341,525	-96 928,640	-86 157,661

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 à 34 867,819 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération distributeurs (TSB et TSI)	4 417,811	12 452,793	4 334,952	13 921,026	18 271,394
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 301,371	14 943,345	5 201,949	16 705,235	21 925,674
Rémunération dépositaire (TSB)	2 650,687	7 471,681	2 600,974	8 352,617	10 962,844
TOTAL	12 369,869	34 867,819	12 137,875	38 978,878	51 159,912

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2020 au 30/09/2020 à 19 997,567 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2020	Période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre 2019	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2019
Rémunération commissaire aux comptes	1 633,920	5 199,873	2 263,056	7 341,168	7 372,704
Redevance CMF	1 767,081	4 980,994	1 733,939	5 568,274	7 308,377
Jetons de présence	3 016,404	8 983,638	3 024,684	7 816,542	10 841,226
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	191,915	633,062	224,218	706,178	933,480
TOTAL	6 609,320	19 997,567	7 245,897	21 632,162	26 655,787

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2020 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	26,508	16,742	-13,737	29,513
Exercice n	262 494,400	185 172,600	-164 808,688	282 858,312
Sommes Distribuables				282 887,825

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2020, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.